

La lettre de PAN

Très chères et très chers membres de PAN,

Afin de mieux comprendre les éléments qui ont guidé nos réflexions et justifié nos propositions, nous avons à cœur d'accompagner d'une lettre d'information, le PV de l'AG annuelle que vous venez de recevoir.

Il faut reconnaître que cette première AG de votre nouveau CODIR a été sacrément mouvementée et nous saurons tirer les leçons de ce baptême du feu.

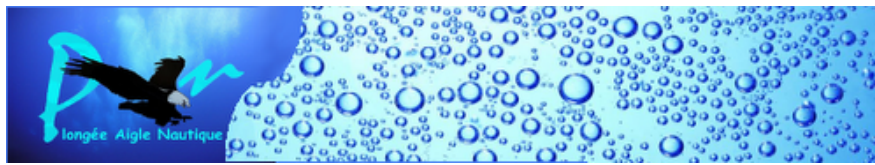
En tout cas, soyez convaincus que notre ligne de conduite est simple : créer les meilleures conditions pour faire de la plongée avec un grand P, proposer une participation aux frais juste, du matériel en état tout en respectant le cadre légal et, par-dessus tout, en assurant la sécurité de chacun.

Pour faire écho à certains mots entendus, nous rappelons que nous sommes une association loi 1901, affiliée à la FFESSM avec laquelle nous partageons les mêmes valeurs et règles de fonctionnement : nos statuts sont calqués sur les leurs.

Avant de continuer nous souhaitons insister sur 4 points :

1. Nous sommes un club associatif de plus de 350 membres sur l'année, avec 4 bateaux, des locaux et beaucoup de matériel. Ceci implique une organisation et des moyens conséquents (notamment humains) tout au long de l'année pour assurer 764 sorties et 5732 plongées ... Bref on est loin du club de 20 copains qui plongent ensemble le dimanche.
2. Deux de nos moteurs sont très fatigués. Nous ne parlons pas de frais de vidange ou de petits entretiens que notre chef de base assure régulièrement mais bien de problèmes mécaniques importants.
3. Pour quelques-uns de nos membres, la solution la plus efficace pour réduire nos charges fixes serait la suppression du salarié à temps plein. Depuis 6 ans, ce point revient cycliquement dans les discussions. De fait, c'est notre plus grosse dépense. Jusqu'à présent PAN n'a pas pu fonctionner sans un chef de base à plein temps faute d'un bénévolat suffisant, même en s'appuyant sur l'investissement personnel important de certains de nos membres (voir point 1).
4. Le budget prévisionnel présenté en AG NE PEUT ÊTRE NEGATIF. C'est illégal. En outre, proposer en AG un budget prévisionnel négatif pour 2018 (cela a été fait pour 2017), revient à admettre que le club accepte de perdre de l'argent cette année et que nous acceptons de disparaître peu à peu. En effet, si le bilan comptable 2018 est négatif, comment et pourquoi pourrait-il être positif les années suivantes ?

Tout au long de la saison 2017, le CODIR a œuvré pour redresser la barre et arriver à un bilan annuel acceptable. Cela a été rendu possible par un contrôle strict et rigoureux des dépenses et par une baisse drastique du budget dédié aux réparations et achats de matériel par rapport aux années précédentes : ce dernier point ne pourra perdurer, certaines maintenances ne pouvant plus attendre.



La lettre de PAN

Un autre choix a été porteur : l'embauche en saison d'un salarié supplémentaire et d'un stagiaire pédagogique ce qui a généré une augmentation du nombre des plongées et, mécaniquement, a permis la baisse de leur prix de revient.

Malheureusement, tout ceci est encore insuffisant pour pérenniser notre association.

Bien que notre trésorerie soit correcte (voir le bilan présenté), des investissements financiers importants s'imposent dans les années à venir, avec le remplacement ou le gros entretien des moteurs, des bateaux et du compresseur qui commence à accuser le poids des ans. Cela nécessite que nous prévoyions dès à présent la constitution d'une réserve financière dans notre budget prévisionnel. Cette épargne disponible permettra d'agir rapidement quand cela deviendra indispensable.

Comme l'ont toujours fait les CODIR qui nous ont précédés, nous avons choisi de conserver une réserve sur un compte dédié pour pallier à un éventuel « coup dur ».

Après un diagnostic approfondi réalisé par notre motoriste, le CODIR a pensé que 2 moteurs devaient être changés. Des pièces maitresses couteuses sont touchées. La question qui se pose est donc de savoir si, plutôt que leur remplacement par des neufs, des réparations lourdes mais non pérennes seraient une meilleure solution. Nous avons bien noté que des adhérents ont une compétence en mécanique marine qui peut certainement nous être très précieuse. Nous leurs demandons de prendre contact avec nous au plus vite afin d'éclairer notre décision.

Autre point abordé, la réduction des charges de fonctionnement de PAN :

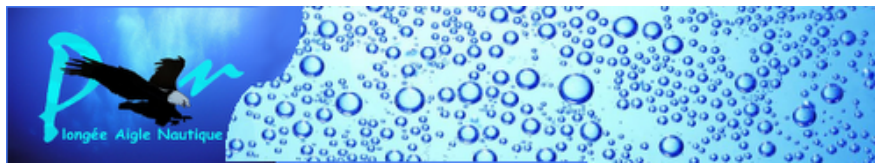
Depuis un an, votre CODIR assure au quotidien la vie du club. Cette expérience nous a clairement démontré que le poste du chef de base était indispensable, contrairement à l'avis d'une partie des membres présents à l'AG pour qui le seul moyen de pérenniser l'association passerait par sa suppression. En 2017, la base n'aurait pas pu fonctionner correctement sans un salarié à l'année et à plein temps, aidé en saison par un ou deux moniteurs. Le bilan financier honorable présenté en AG et la réduction du prix de revient des plongées constituent des preuves objectives de la justesse de notre position.

Notre club est situé sur la base nautique de Nice. Nous avons un emplacement et des installations que beaucoup nous envient. Pour les plongeurs qui ont testé d'autres structures locales, la nôtre est sans aucun doute à classer parmi les plus confortables.

Aussi soyez sûr que nous faisons tout pour la conserver mais cela a un coût.

Autre point de discussion, le prix des plongées et autres stages :

Conformément aux statuts de l'association, seul le montant des cotisations est présenté en AG et doit être approuvé par celle-ci. Bien évidemment nous avons à cœur que les décisions sur les autres tarifs fassent l'objet d'un large consensus.



La lettre de PAN

Pour mémoire, notre projet de départ était de ne pas augmenter ces prix (d'où l'absence de débat préalable) et de ne faire porter l'effort nécessaire que sur le montant de la cotisation (soumis au vote).

Pour répondre à la question récurrente (et légitime) : « quel est le prix de revient REEL d'une sortie en mer ? », aidés par le logiciel que nous utilisons depuis 2 ans et en s'appuyant sur les bilans comptables, nous avons réalisé cette évaluation objective et complexe qui n'avait d'ailleurs jamais été faite jusqu'à présent. Vous en trouverez ci-joint une synthèse. On peut remarquer que certaines plongées coûtent plus qu'elles ne rapportent. Certains détracteurs nous soutiendront que cela n'est pas possible Mais la réalité des chiffres est têtue !

Ce « prix de revient » a été calculé pour deux années pleines avec les chiffres « réels ». Ils sont à votre disposition et il est toujours possible d'en discuter. La diminution de prix d'une année sur l'autre est due à l'augmentation de notre activité en 2017, mais aussi aux efforts de chacun, de vous, les adhérents, de notre chef de base et, modestement, de votre Codir.

Cout de revient d'une plongée à PAN	2016	2017
PMT (cela concerne les sorties estivales CDMM)	9,70 €	7,70 €
Plongeur Autonome	23,70 €	22,80 €
Plongeur Encadrant (GP, DP et moniteur)	15,90 €	14,60 €
Sortie autonome des encadrants	14,80 €	11,60 €
Plongeur groupe encadré (formation UNS, Ecoles, ...)	19,80 €	14,60 €

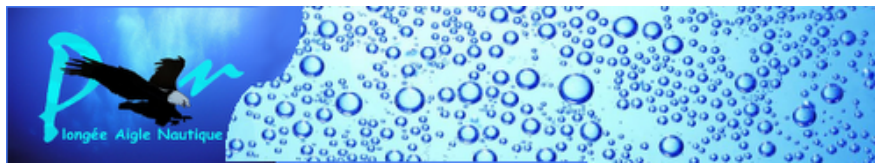
On s'aperçoit qu'ensemble, nous avons pu réduire le coût de nos plongées et améliorer celui de notre fonctionnement.

C'est cette dynamique positive de diminution du coût des plongées qui a amené le CODIR à vous proposer de faire porter l'effort sur la seule cotisation, sans toucher à leur prix.

L'AG est souveraine : vous ne nous avez pas suivi dans notre démarche.

Afin de pérenniser et de développer notre Club, nous avons étudié une nouvelle grille de tarifs nous permettant de calculer un budget prévisionnel 2018 positif tout en conservant nos 3 objectifs : assurer la vie du club, permettre la constitution d'une réserve financière et limiter au maximum les augmentations (ci-joint la grille des tarifs 2018).

Nous vous invitons à prendre contact de manière ouverte et directe avec les membres du Codir pour leur faire vos commentaires et vos propositions.



La lettre de PAN

Nous tous, les adhérents, nous avons plus de plaisir à parler cigales, mérours et barracudas que fourmis, chiffres et comptes de résultat.

N'oublions pas que notre première motivation pour être à PAN est le plaisir de plonger ensemble dans les meilleures conditions possibles, plaisir personnel évidemment mais aussi plaisir de partager notre passion.

Notre grand nombre, notre grande diversité et 30 ans d'histoire du club font qu'il n'est pas simple d'accepter d'oublier quelques instants cette motivation première pour étudier collectivement l'autre aspect de notre activité, sa dimension financière. Mais, de même que nous acceptons la contrainte des paliers, même dans l'eau froide, il nous faut accepter celle des chiffres, même peu enthousiasmante, afin, dans les 2 cas, d'éviter les accidents.

Les CODIRs, que vous avez élus tous les 4 ans, ont chacun essayé de répondre au mieux à ces questions récurrentes, compliquées et parfois un peu douloureuses. Ils n'ont pas pris de bonnes ou de mauvaises décisions : 14 adhérent(e)s élus par leurs copain(ine)s ont estimé, en leur âme et conscience, avec plus ou moins de bonheur, qu'on devait faire une chose plutôt qu'une autre. Certaines ont répondu aux attentes, d'autres pas. Quoi qu'il en soit, sachez que, comme nos prédécesseurs et comme probablement nos successeurs, nous faisons au mieux avec la plus grande bienveillance possible pour vous tous, sans jamais vous oublier nous ne défendons pas d'intérêts personnels et ne souhaitons qu'une chose, que le club continue de vivre au mieux de ses capacités et au plus près des désirs de ses membres.

Merci à vous de nous apporter vos contributions, vos propositions et vos savoir-faire pour améliorer les choses.

En conclusion :

Nous vous invitons le lundi 19 février 2018 à 19h00 à la base à une nouvelle AG avec l'ordre du jour suivant :

- **Vote d'approbation des cotisations et participations aux frais pour la saison 2017/2018,**
- **Autorisation pour le Président et la Trésorière de déposer des demandes de subventions et de prêts,**
- **Questions diverses suivant l'article 9 des statuts par courrier avant le 12 février 2018.**

Afin de préparer cette nouvelle AG, nous vous invitons à participer à une des deux réunions de réflexion les mardi 06 et jeudi 15 février 2018 de 19h00 à 20h00 à la base.

Longue vie au club,
Les membres du CODIR